

Évaluation des risques du projet, y compris justification

Justifiez ci-dessous votre évaluation globale du risque sur la base des éventuels effets négatifs non intentionnels élevés identifiés dans l'analyse iPCA 4 et des mesures d'évaluation. Prenez en compte pour votre évaluation la gravité respective (ampleur des dommages et probabilité de survenance) des effets négatifs et l'efficacité des mesures d'atténuation telle que vous la présumez.

Tenez compte pour l'évaluation des risques de l'explication figurant ci-dessous sous (*).

Des précisions complémentaires sur l'évaluation des risques, de même que des exemples, figurent dans la version « lecture » de l'iPCA.

Évaluation finale des risques du projet en présence de mesures d'atténuation (risque net)

Votre justification :

Les éventuels effets négatifs non intentionnels sur le conflit, le contexte et les droits humains ont été identifiés comme significatifs et notables, notamment en ce qui concerne l'efficacité à court terme des mesures d'atténuation proposées. Les effets négatifs non intentionnels plus importants sont principalement liés à d'éventuelles discriminations dans l'accès aux ressources productives et aux revenus. Cependant, étant donné que le projet prévoit de mettre en œuvre ses activités en alignement avec les directives de planification et d'aménagement déjà en place, en partenariat avec les principaux acteurs concernés, les mesures d'atténuation devraient être adéquates pour réduire la gravité de ces effets négatifs.

(*) Un projet doit être classé comme suit :

Catégorie de risque C : si

- (1) les éventuels effets négatifs non intentionnels sur les conflits et le contexte ainsi que sur les droits humains qui ont été identifiés sont **nuls ou non notables** (= risque brut faible) **et si** (remarque : la classification comme pays « jaune » ou « rouge » dans la liste des potentiels de risque de la GIZ ne s'y oppose pas, car l'évaluation des risques est spécifique à chaque projet et une moindre évaluation du risque brut peut découler du secteur et de l'intervention du projet) leurs mesures d'atténuation ont une **efficacité élevée, moyenne ou faible** ; **ou si**
- (2) D'éventuels effets négatifs non intentionnels sur les conflits et le contexte ainsi que sur les droits humains ont été identifiés comme **pertinents et notables** (= risque brut moyen) **et si** leurs mesures d'atténuation ont une **efficacité élevée**.

Catégorie de risque B : si

- (1) D'éventuels effets négatifs non intentionnels sur le conflit et le contexte ainsi que sur les droits humains ont été identifiés comme **pertinents et notables** (= risque brut moyen) **et si** leurs mesures d'atténuation ont une **efficacité moyenne ou faible** ; **ou si**
- (2) D'éventuels effets négatifs non intentionnels sur le conflit et le contexte ainsi que sur les droits humains ont été identifiés comme **pertinents et graves** (= risque brut élevé) **et si** leurs mesures d'atténuation ont une **efficacité élevée**.

Catégorie de risque A : si

D'éventuels effets négatifs non intentionnels sur le conflit et le contexte ainsi que sur les droits humains ont été **identifiés comme pertinents et graves** (= risque brut élevé) **et si**

- a) Il n'existe dans le cas concret **pas de mesures spécifiquement pertinentes** (= faible efficacité de l'atténuation) pour prévenir et/ou atténuer les éventuels effets négatifs non intentionnels, **ou si**
- b) Il existe certes dans le cas concret des mesures pertinentes pour prévenir et/ou atténuer les éventuels effets négatifs non intentionnels, mais que dans le contexte donné (dynamiques de conflit très volatiles, position et volonté politique des partenaires, etc.) il existe une **incertitude extrême ou grande** (= efficacité faible ou moyenne de la mesure) quant à savoir si elles agissent, **ou si**
- c) Les informations disponibles n'autorisent **pas de conclusions indubitables** sur d'éventuels effets négatifs non intentionnels et leur prévention/atténuation, mais que des effets négatifs non intentionnels graves sont concevables (= efficacité faible de la mesure).

Si le projet est classé dans la catégorie de risque A, il y a lieu de formuler une **recommandation en vue de décider** si le projet pourra ou non être réalisé. Dans certains cas, la recommandation peut être de **renoncer au projet**.

Principaux facteurs de conflits, de fragilité et de violence ; violations flagrantes des droits humains	Besoins à satisfaire pour favoriser un développement pacifique et inclusif, fondé sur les droits humains	Options d'actions pouvant avoir un effet positif/une contribution eu égard aux besoins identifiés en matière de développement pacifique et inclusif ; conception de mesures fondées sur le respect des droits humains	Risques externes potentiels, mesures à prendre pour les éviter ou les réduire
1- PROFIL DU CONFLIT			
<u>Conflits liés à l'utilisation durable des ressources naturelles</u>			
10% du territoire de Madagascar abrite les écosystèmes naturels restant du pays et sont classées comme aires protégées. Le pays compte actuellement 129 AP fournissant des biens et services écologiques vitaux pour le développement durable du pays. Malgré les efforts de conservation menés dans ces AP, la déforestation et les dégradations des écosystèmes naturels restent inquiétantes. Si en l'an 2005, sa couverture forestière fût évaluée à 9 450 000ha, en l'an 2019 elle n'est plus qu'environ 8 032 000ha (2019). La pratique de l'agriculture sur brûlis et les besoins en bois énergie est l'une des principales sources de dégradation des ressources naturelles. Le bois utilisé sous forme de bois de chauffage et de charbon de bois constitue la principale source d'énergie de cuisson de plus de 90% des ménages à Madagascar La consommation annuelle totale de bois énergie est de 18,3 millions de mètres cubes (environ 12,7 millions de tonnes) Le Domaine Forestier National (DFN) est confronté à de nombreux conflits, notamment liés à l'utilisation et à l'affectation des terres en parcelles agricoles. Il y a également des préoccupations concernant l'appropriation du foncier par des acteurs privés, en particulier à l'intérieur des forêts naturelles qui font l'objet de transferts de gestion. De même, les Aires Protégées font face à des pressions, car les modalités de gouvernance actuelles ne favorisent pas suffisamment la conservation de la biodiversité. Mise à part ces conflits généralisés pour le pays, les Régions de Boeny et de DIANA font face aussi à des conflits spécifiques			
<u>Exploitation minière artisanale à l'intérieure de l'Aire Protégée (AP) d'Ankarana (DIANA), Marolambo (Amoron'i Mania, et Andohahela (Anosy)</u> L'exploitation illicite de saphir qui dure depuis plusieurs années dans le parc national de l'Ankarana soulève des préoccupations majeures en matière de conservation et de gestion des ressources. Cette activité non réglementée a un impact direct sur les écosystèmes fragiles et menace la biodiversité	Application intersectorielle de la loi COAP portant code de gestion des Aires Prorogées Exclusion des carrés miniers et pétroliers des zones à forte biodiversité Renforcement des services techniques décentralisés dans l'exercice de leurs rôles régaliens y compris en promouvant un comportement respectueux des droits de l'homme Mettre en place des mécanismes de surveillance et d'application robustes pour	Appuyer l'identification et la mise en œuvre d'activité génératrice de revenus compensatoire à l'exploitation minière illégale Faciliter le dialogue intersectorielle et multipartenaire au niveau local et Régional sur la résolution des conflits liés à cette exploitation illégale	<u>Risques externes potentiels</u> Recrudescence de la ruée à l'exploitation minière combinée aux vagues de migration interne provenant du Sud <u>Mesures</u> Accompagner la mise en place d'un processus de dialogue multisectorielle et multi acteurs au niveau local pour la gestion des conflits liés à l'exploita-

Principaux facteurs de conflits, de fragilité et de violence ; violations flagrantes des droits humains	Besoins à satisfaire pour favoriser un développement pacifique et inclusif, fondé sur les droits humains	Options d'actions pouvant avoir un effet positif/une contribution eu égard aux besoins identifiés en matière de développement pacifique et inclusif ; conception de mesures fondées sur le respect des droits humains	Risques externes potentiels, mesures à prendre pour les éviter ou les réduire
unique de la région. Malgré des patrouilles régulières et des missions de brigade mixte spéciale (MEDD, MNP, force de l'ordre) l'exploitation touche maintenant le noyau dur dont l'entrée et la circulation sont censées être restreintes et contrôlées. Ces missions avec les brigades mixtes conduisent souvent à des arrestations qui ont pour conséquences des manifestations publiques et grèves (les populations environnantes érigent des barrières sur la route nationale). De même, les agents du parc subissent également des menaces, ce qui les contraints à limiter les patrouilles. Enfin, les activités minières accroissent également les risques sécuritaires pour les touristes, ce qui peut avoir un impact négatif sur l'économie locale et la gestion du parc par MNP. Toutefois, au niveau de la commune, il semble que ces exploitations illicites génèrent également des revenus pour la collectivité locale, ce qui aggrave le conflit entre les autorités forestières et communales.	garantir le respect des normes environnementales et sociales	Mise en place des politiques de gestion des migrations internes, en fournissant des incitations pour le développement économique équilibré dans les régions d'origines et de destination Accompagnement d'OSC d'envergure nationale pour renforcer le plaidoyer, suivi et communication sur ce trafic lié à cette exploitation illégale	tion minière ainsi que pour une meilleure utilisation des terrains par l'identification de systèmes de production durable alternatives pour les exploitants

Principaux facteurs de conflits, de fragilité et de violence ; violations flagrantes des droits humains	Besoins à satisfaire pour favoriser un développement pacifique et inclusif, fondé sur les droits humains	Options d'actions pouvant avoir un effet positif/une contribution eu égard aux besoins identifiés en matière de développement pacifique et inclusif ; conception de mesures fondées sur le respect des droits humains	Risques externes potentiels, mesures à prendre pour les éviter ou les réduire
Des activités extractives relevant des mêmes dynamiques de conflits socio-environnementaux que celles observées dans d'autres zones sensibles sont également recensées dans les AP d'Andohahela et de Marolambo. Il s'agit respectivement de l'exploitation artisanale du mica et de l'orpaillage traditionnel. Bien que leur ampleur reste à ce stade relativement limitée – tant en termes de superficie directement impactée que de mobilisation ou d'implication des communautés locales – ces activités n'en demeurent pas moins préoccupantes. Elles constituent des facteurs de pression croissante sur les écosystèmes forestiers et sur les fonctions écologiques des AP concernées. En outre, même à faible intensité, elles sont susceptibles de générer des tensions latentes en matière d'accès et de contrôle des ressources naturelles, de perturber les processus de gouvernance locale, et de fragiliser les efforts de conservation si des mesures préventives ne sont pas mises en place de manière concertée et anticipée.			

Principaux facteurs de conflits, de fragilité et de violence ; violations flagrantes des droits humains	Besoins à satisfaire pour favoriser un développement pacifique et inclusif, fondé sur les droits humains	Options d'actions pouvant avoir un effet positif/une contribution eu égard aux besoins identifiés en matière de développement pacifique et inclusif ; conception de mesures fondées sur le respect des droits humains	Risques externes potentiels, mesures à prendre pour les éviter ou les réduire
<u>Conflits de ressources (terre, eau) entre les producteurs de khat et l'AP de la Montagne d'Ambre (DIANA)</u> Le parc national de la Montagne d'Ambre est le théâtre de conflits croissants de ressources, notamment de terres et d'eau, entre les producteurs de khat et les objectifs de conservation. Les activités liées à la culture du khat mettent en péril l'écosystème fragile de la région et impactent les ressources naturelles essentielles. En effet, Le khat est un produit très prisé, et son prix de vente est nettement plus avantageux pour les cultivateurs par rapport à d'autres cultures agricoles. De plus, au niveau des collectivités locales, bien que la culture du khat soit officiellement illégale, elle génère des revenus considérables sous forme de ristournes pour les communes. Cette situation creuse le conflit entre les partenaires locaux et régionaux entre la nécessité de préserver la biodiversité du parc national et les besoins économiques des producteurs locaux.	Assoir une vision transformationnelle de l'Agriculture via une politique agricole motivée par la Vision à long terme, s'inspirant des réalités et des faits réels, et non dictée par une politique politicienne Considération de la diversité des ressources naturelles productives comme un atout majeur favorable au développement de multiples Chaînes de Valeurs Agricoles et de tous projets d'investissements afférents à Madagascar	Appuyer la mise en œuvre des modèles de développement agricoles durables adaptés à la situation locale (agropoles, zones industrielles, agriculture contractuelle, l'agribusiness) Appuyer le Plan de Mise en Œuvre de la Stratégie National de l'Agribusiness Contribuer l'identification d'activités génératrices de revenu alternatives Faciliter le dialoguer multi-acteur local pour la gestion des planta-	<u>Risques externes</u> Resistance des autorités locales et producteurs (niveau Communal) à se conformer aux mesures d'amélioration de l'utilisation durable et aménagement des terres Pression et lobby des autres acteurs Régionaux afin de maintenir la production de Khat considérant les besoins sur le marché <u>Mesures</u> Appuyer la Région sur la poursuite des discussions multipartenaires et sectorielles pour une meilleure gestion des zones de production de Khat ainsi que l'accompagnement des producteurs pour une diversification de leurs sources de revenus, et également celles des intermédiaires

Principaux facteurs de conflits, de fragilité et de violence ; violations flagrantes des droits humains	Besoins à satisfaire pour favoriser un développement pacifique et inclusif, fondé sur les droits humains	Options d'actions pouvant avoir un effet positif/une contribution eu égard aux besoins identifiés en matière de développement pacifique et inclusif ; conception de mesures fondées sur le respect des droits humains	Risques externes potentiels, mesures à prendre pour les éviter ou les réduire
Jusqu'à présent, à Madagascar, le khat était considéré comme une drogue douce et non comme un stupéfiant à éradiquer.		tions existantes et pour l'élaboration d'un plan d'utilisation concertée des ressources en eau	
<u>Relation conflictuelle entre MNP (Madagascar National Parks) et la population locale et les communes avoisinantes:</u> La réputation de Madagascar National Parks est sujette à des critiques et à des controverses, notamment en ce qui concerne l'implication des communautés locales dans le processus de prise de décision et la gestion des conflits entre les intérêts de conservation et les besoins des populations locales, mais surtout sur la mise en œuvre des Plan de Gestion Environnemental et Social. La population locale soupçonne souvent les équipes locales de MNP de malversation dans l'utilisation des fonds qui devraient être alloués à l'amélioration de leurs conditions de vie, tels que les bénéfices issus des droits d'entrées payés par les visiteurs du parc. Un désintéressement de la population locale dans la cogestion ainsi	L'adoption et la mise en œuvre effective d'un cadre législatif cohérent et tenant compte des besoins intersectoriels pour la protection de l'environnement et la gestion et utilisation des ressources naturelles Mise à jour du Cadre de Gestion Environnemental et Social des AP et NAP y compris les aspects de suivi de son application et la redevabilité de MNP Introduire les fondements de l'approche de sauvegarde sociale dans un cadre général structuré au niveau Régional pour éviter les confusions et les mauvaises interprétations et assurer une meilleure prise de responsabilité des parties prenantes	Prioriser les PGES (Plan de Gestion Environnemental et Social) validé par le COSAP des AP dans la mise en œuvre des outils de planification locale (SAC, PCD) ainsi que les résolutions issues du PFGAP au niveau des outils planification régionale (SRAT, PRD) Favoriser la mise en œuvre des outils d'aménagement et cadre légale permettant la valorisation durable des ressources naturelles	<u>Risques externes</u> Le manque de volonté du MNP et MEDD à renforcer la mise en œuvre des nouveaux cadres de gestion environnementale et sociale entraîne un désintérêt de la communauté locale pour la cogestion et la protection des ressources naturelles. Risque que le projet soit perçu comme partial et aligné sur les intérêts de certains groupes (p.ex. pour la coopération avec MNP), peut susciter une résistance locale <u>Mesures</u>

Principaux facteurs de conflits, de fragilité et de violence ; violations flagrantes des droits humains	Besoins à satisfaire pour favoriser un développement pacifique et inclusif, fondé sur les droits humains	Options d'actions pouvant avoir un effet positif/une contribution eu égard aux besoins identifiés en matière de développement pacifique et inclusif ; conception de mesures fondées sur le respect des droits humains	Risques externes potentiels, mesures à prendre pour les éviter ou les réduire
que des actes de « vengeances » (à travers les feux dans la forêt) résultent de cette mauvaise réputation et manque de transparence de MNP. Les communautés locales sont les plus affectées par les conflits d'intérêts où le partage juste et équitable des coûts et bénéfices liés à la gestion des AP a du mal à s'instaurer où elles paient à prix fort le coût de la conservation de ces AP. La mise en œuvre des Plan de Gestion Environnemental et Social n'est pas effective. Les maires des communes qui partagent leur territoire ou des limites avec les parcs nationaux sont mécontents avec MNP grâce au manque de compensation pour la renonciation d'accès et d'utilisation des ressources imposée par le statut des AP.			Faciliter le dialogue et concertation entre les acteurs ainsi que le renforcement stratégique et opérationnel des COSAP (les Comités d'Orientation et de Soutien des Aires Protégées) Appui à MNP et le COSAP dans la gestion transparente et des mécanismes de redevabilité
<u>Cadre institutionnel favorable à l'exploitation illicite et irrationnelle des ressources naturelles</u> Les réglementations en vigueur sont très peu exécutées et elles sont également	L'adoption et la mise en œuvre effective d'un cadre législatif cohérent et tenant		<u>Risques externes potentiels</u> Changement d'orientation de politique dans le secteur Environnement

Principaux facteurs de conflits, de fragilité et de violence ; violations flagrantes des droits humains	Besoins à satisfaire pour favoriser un développement pacifique et inclusif, fondé sur les droits humains	Options d'actions pouvant avoir un effet positif/une contribution eu égard aux besoins identifiés en matière de développement pacifique et inclusif ; conception de mesures fondées sur le respect des droits humains	Risques externes potentiels, mesures à prendre pour les éviter ou les réduire
contradictoires entre différents secteurs souvent aux détriments des ressources naturelles. Une Implication tacite de certains politiciens et secteur privé dans des transactions illégales des ressources naturelles (bois précieux, épices, bétail, ressources minières, animaux endémiques, ressources halieutiques) est observée avec le silence et complaisance complice des forces de l'ordres et des autorités locales.	compte des besoins intersectoriels pour la protection de l'environnement et la gestion et utilisation des ressources naturelles Amélioration des cadres administratifs intersectoriels mettant en valeur les services écosystémiques offertes par les écosystèmes naturels Introduire les fondements de l'approche de sauvegarde sociale dans un cadre général structuré au niveau Régional pour éviter les confusions et les mauvaises interprétations et assurer une meilleure prise de responsabilité des parties prenantes	Mise à jour du Cadre de Gestion Environnemental et Social des AP et NAP Prioriser les PGES (Plan de Gestion Environnemental et Social) des AP et NAP dans la mise en œuvre des outils de planification régionale (PRD, PCD) Appuis dans la mise en œuvre de la Politique interne de lutte contre la corruption du secteur environnement et du développement durable Favoriser la mise en œuvre des outils d'aménagement et cadre légale permettant la valorisation durable des ressources naturelles Clarifier la hiérarchie juridique entre les outils de gestion de l'AP et leur interaction : plan de ges-	et Forêts et secteur Miniers, secteur Agricole <u>Mesures</u> Concertation entre les plateformes des bailleurs du secteur environnement, développement rural, foncier Réformer le décret MECIE et ses textes d'application de manière à accorder une place plus importante à la sauvegarde sociale et aux communautés locales dans le cadre de l'étude d'impact environnemental tout en étant simple dans sa rédaction ...

Principaux facteurs de conflits, de fragilité et de violence ; violations flagrantes des droits humains	Besoins à satisfaire pour favoriser un développement pacifique et inclusif, fondé sur les droits humains	Options d'actions pouvant avoir un effet positif/une contribution eu égard aux besoins identifiés en matière de développement pacifique et inclusif ; conception de mesures fondées sur le respect des droits humains	Risques externes potentiels, mesures à prendre pour les éviter ou les réduire
		tion, cahier de charge environnemental, convention de gestion communautaire, dina, guides,	
2- PHENOMENE DE VIOLENCE			
Bien que Madagascar ne soit pas un pays en guerre où le niveau de sécurité est élevé, le pays est souvent caractérisé par des phénomènes de violences liés au vol de zébus perpétrés par les « dahalo » (bande organisée voleur de zébu) mais également la recrudescence des kidnappings en milieu rural, généralement pour des vols d'organe ou escortions d'argent des grands producteurs agricoles.			
<u>Extension de la présence des « Dahalo »</u>, <u>(bande organisée voleur de zébus)</u> Initialement dans le sud, les Dahalo se propage désormais vers la quasi-totalité des régions de Madagascar. Si avant, ils opèrent sur le vol de zébus, actuellement, des gangs armés ruraux opèrent dans toutes les spéculations (braquage de voiture, opération dans les petites mines, dans le trafic de bois précieux, ...). Les défenseurs des droits de l'homme parlent depuis longtemps d'une "terrorisation" de la population, surtout dans les campagnes, où les institutions étatiques et notamment les forces de sécurité agissent de manière arbitraire et en toute impunité	Un mécanisme de gouvernance de sécurité au niveau local adapté et mener de façon participative Renforcement et soutien de la collaboration entre le Représentant de l'Etat, les forces de sécurité, les communes ainsi que la population	Renforcement des SLC (Structure Locale de Concertation) au niveau Communale pour qu'elle puisse intégrer le thème de la sécurité dans leur discussion et proposition Appuyer les « andrimasom-pokonolona » (comité de sécurité locale) en les considérant comme des OSC	<u>Risques externes</u> Migration massive de la population vers des zones plus sécurisées. Incapacité à mener les actions de développement prévus à cause de la dégradation l'insécurité <u>Mesures de réductions</u> Renforcer l'approche district par le traitement des aspects sécuritaires. Veille informationnelle sur les risques dans les zones d'intervention des projets et les routes y amenant

Principaux facteurs de conflits, de fragilité et de violence ; violations flagrantes des droits humains	Besoins à satisfaire pour favoriser un développement pacifique et inclusif, fondé sur les droits humains	Options d'actions pouvant avoir un effet positif/une contribution eu égard aux besoins identifiés en matière de développement pacifique et inclusif ; conception de mesures fondées sur le respect des droits humains	Risques externes potentiels, mesures à prendre pour les éviter ou les réduire
<u>Région Boeny (AP Ankarafantsika) et la Région Atsimo Antsinanana (AP Midongy du Sud), Région de passage des Dahalo (bande organisée voleur de zébus) :</u> La région de Boeny est malheureusement devenue un itinéraire fréquenté par les "dahalo", qui profitent des vastes savanes herbeuses pour se cacher et faire passer les zébus volés. Cette situation augmente les risques sécuritaires et engendrent des inquiétudes pour la réalisation des projets locaux. Mais aussi sur la conservation des ressources naturelles car les dahalo brûlent les savanes, se cachent à l'intérieur des forêts naturelles pour empêcher les poursuites par la population locale. La situation sécuritaire à Midongy du Sud est également alarmante et persistante. Ce district de la région Atsimo-Antsinanana est régulièrement la cible d'attaques violentes menées par des bandes de dahalo lourdement	Des forces de sécurité publique de proximité (niveau District et Commune) S'attaquer aux causes de l'insécurité et de la criminalité, par exemple l'extrême pauvreté, les inégalités, la perte de confiance dans les institutions de l'État. Poursuite des responsables de vols commerciaux de bétail dans le Sud et dans d'autres régions du pays	Renforcer et encadrer « andrimasom-pokonolona » (comité de sécurité locale) pour une meilleure collaboration avec les forces de l'ordre. Appuyer la mise en œuvre des « Dina » (convention collective locale défini comment étant un ensemble de règles coutumières d'organisation de la société) e Renforcer les actions préventives et le développement socio-économiques par la promotion d'initiatives de développement rural et de diversification des activités	<u>Risques externes</u> La traque des dahalo conduit à des situations extrêmement violentes et à une mise en danger accrue du personnel du projet. Mise en danger du personnel de projet pendant les voyages par voie terrestre et dans les communautés rurales, y compris les vols à main armée, le vol de matériel de projet. <u>Mesures d'atténuation des risques</u> Utilisation du système de sécurité et de gestion des risques du bureau de pays et respect des mesures de sécurité pertinentes. Réévaluer les critères « zones rouges » avant le choix des zones d'intervention

Principaux facteurs de conflits, de fragilité et de violence ; violations flagrantes des droits humains	Besoins à satisfaire pour favoriser un développement pacifique et inclusif, fondé sur les droits humains	Options d'actions pouvant avoir un effet positif/une contribution eu égard aux besoins identifiés en matière de développement pacifique et inclusif ; conception de mesures fondées sur le respect des droits humains	Risques externes potentiels, mesures à prendre pour les éviter ou les réduire
armé dont les assauts s'accompagnent souvent de violences contre les populations locales, entraînant des pertes humaines			
3- FRAGILITE			
La structure étatique et le pouvoir décisionnel à Madagascar sont très centralisés, la décentralisation est partielle et les collectivités territoriales sont encore inefficaces. Le transfert de ressources (budgétaire et humaines) n'est pas proportionnel aux mandats délégués aux services techniques déconcentrés et aux collectivités territoriales décentralisées. Cette situation conduit à un manque de présence étatique dans les endroits ruraux, éloignés de centres urbains et peu accessibles.			
<u>Incapacité de l'administration forestière à assumer ses compétences dans l'application de la loi et le renforcement des autorités communales</u> Le Ministère en charge de l'Environnement et des Forêts ne reçoit qu'environ 1% du budget annuel de l'État, et les budgets ministériels ne sont disponibles au niveau des démembrements ministériels qu'au 2e semestre, voire même au mois de novembre. En conséquence, les directions régionales ne sont pas en mesure d'assurer leurs rôles régaliens en raison du manque de moyens, en particulier	Mise en œuvre du Plan National pour une décentralisation émergente (PNDE) Opérationnaliser le Fonds Forestier National (FFN) afin de permettre une autonomie budgétaire Mettre à jour les réglementations fixant la fiscalité forestière et leur allocation	Renforcer la collaboration entre l'administration forestière et les autorités communales pour une gestion concertée des ressources Renforcer les rôles des communautés locales dans la gestion durable des ressources forestières en favorisant la sensibilisation et l'éducation environnementale	<u>Risques externes</u> Les partenaires Régionaux sollicitent exclusivement le projet pour des soutiens axés sur leurs besoins de fonctionnement opérationnel et logistiques afin d'accomplir leurs missions régaliennes de contrôle, suivi de la gestion durable des ressources naturelles <u>Mesures de réduction</u>

Principaux facteurs de conflits, de fragilité et de violence ; violations flagrantes des droits humains	Besoins à satisfaire pour favoriser un développement pacifique et inclusif, fondé sur les droits humains	Options d'actions pouvant avoir un effet positif/une contribution eu égard aux besoins identifiés en matière de développement pacifique et inclusif ; conception de mesures fondées sur le respect des droits humains	Risques externes potentiels, mesures à prendre pour les éviter ou les réduire
en ce qui concerne le contrôle, la sensibilisation et le renforcement des capacités des collectivités territoriales déconcentrées. De plus, l'administration forestière est en sous-effectif, avec seulement 1 technicien pour 35 000 hectares de forêts et 200 000 hectares de zones non forestières. Cela ne lui permet pas de se mobiliser à temps pour traiter les cas d'infractions forestières tels que les exploitations de bois illicites, les feux de forêts et le braconnage, ni même de suivre les mesures et directives d'aménagement durable des zones de production, comme la production de charbon de bois et la collecte de produits forestiers non ligneux.		Mettre à jour les arrêtés régionaux fixant les modalités de perception et allocations des recettes issues de la valorisation durables des RN conformément aux législations forestières en vigueur (comme le cas du charbon de bois)	Mise en place d'une planification conjointe et collaborative entre le partenaire et le projet, définissant annuellement les domaines d'activités que le projet peut soutenir
4-			
A Madagascar, le clientélisme et le trafic d'influence sont des phénomènes courants et le plus souvent rencontrés dans les services publics et ce dans tous les domaines (éducation, santé, justice). Madagascar occupe la 142e place sur 180 pays dans l'indice de perception de la corruption de Transparency International de 2022 avec un score de 26 sur 100.			
<u>Corruption généralisée</u>			

Principaux facteurs de conflits, de fragilité et de violence ; violations flagrantes des droits humains	Besoins à satisfaire pour favoriser un développement pacifique et inclusif, fondé sur les droits humains	Options d'actions pouvant avoir un effet positif/une contribution eu égard aux besoins identifiés en matière de développement pacifique et inclusif ; conception de mesures fondées sur le respect des droits humains	Risques externes potentiels, mesures à prendre pour les éviter ou les réduire
La corruption et l'abus de pouvoir sont omniprésentes à tous les niveaux de l'administration et du système juridique et se manifeste p.ex. Par des coûts "inofficiels" pour chaque service administratif, l'achat des postes, des changements fréquents de personnel et le fait que les gens s'adressent plutôt directement au/à la juge qu'à un*e avocat*e. La corruption est bien structurée en haut sphère mais flagrant aux yeux des citoyens ce qui renforce la méfiance envers l'état en général. Il y a un système de lutte contre la corruption (SAC) avec cinq institutions en place. Malheureusement ces institutions ne disposent pas de beaucoup de ressources (financières et humaines). Ils ont des grands défis à se coordonner entre eux et ne sont donc pas très efficaces dans l'exercice de leurs mandats.	Lutte rigoureuse contre la corruption, poursuite des procédures judiciaires contre les fonctionnaires corrompus Application conséquente de la loi nationale 2016-020 citant l'organisation du système anticorruption à Madagascar, le fonctionnement du BIANCO (Bureau Indépendant Anti-Corruption) mais aussi les 31 formes de corruption. Existence des instances fortes de contrôle (indépendantes) telles que les institutions CSI, la Cour de Compte, la Commission nationale des droits de l'homme, mais aussi des OSC qui s'engagent sur la redevabilité et la lutte contre la corruption Mise en œuvre de mécanisme de redevabilité vis -à-vis des citoyens	Soutien d'une politique active de lutte contre la corruption en promouvant et appuyant les instances (étatiques et non-étatiques) de contrôle Appuyer les unités anti-corruption des ministères partenaires dans la mise en œuvre de (PILCC) Prévention de la corruption, du népotisme et de l'instrumentalisation politique des activités de projet par la formulation de critères de sélection transparents et axés sur la pauvreté et par l'organisation de processus décisionnels inclusifs et participatifs. Renforcer les capacités des OSC en matière d'interpellation	<u>Risques externes potentiels</u> Manque de volonté politique de faire avancer le combat de lutte contre la corruption Le problème de leadership dans le système SAC bloque son fonctionnement <u>Mesures</u> Appui des partenaires (MNP à travers les COSAP et PFGAP)dans la gestion transparente et des mécanismes de redevabilité Collaboration et soutien des OSC qui œuvre dans la thématique de lutte contre la corruption Appui au développement organisationnel du SAC

Principaux facteurs de conflits, de fragilité et de violence ; violations flagrantes des droits humains	Besoins à satisfaire pour favoriser un développement pacifique et inclusif, fondé sur les droits humains	Options d'actions pouvant avoir un effet positif/une contribution eu égard aux besoins identifiés en matière de développement pacifique et inclusif ; conception de mesures fondées sur le respect des droits humains	Risques externes potentiels, mesures à prendre pour les éviter ou les réduire
<u>Opacité des procédures administratives des services techniques régionaux</u> : Un obstacle à la transparence et à l'efficacité. Les communautés locales et le secteur privé se trouvent confrontés à des difficultés pour comprendre le fonctionnement de ces services techniques. Cette opacité peut également conduire à des suspicions de corruption et de favoritisme, compromettant ainsi la confiance du public dans les institutions régionales. Des efforts pour rendre les procédures plus transparentes et accessibles sont nécessaires afin de promouvoir une gouvernance responsable et une participation citoyenne effective dans les décisions administratives régionales.	Mise en œuvre effective de la Politique Interne de Lutte contre la corruption au niveau du MEDD (PILCC)	Accompagner les partenaires dans l'élaboration de standards de services à tous les niveaux Opérationnaliser les STAC (Structure Régionale de Lutte Contre la Corruption) Continuer les efforts dans la mise en place des standards de services au niveau des services techniques décentralisés	<u>Risques externes potentiels</u> Baisse de confiance des partenaires du projet vis-à-vis des services techniques pouvant conduire à leur désistement et désintéressement aux activités <u>Mesures</u> Conditionner les appuis du projet à la signature d'une charte d'éthique, charte d'intégrité où les partenaires s'engageraient à être, dans sa direction, son service, dans le cadre de la mise en œuvre du projet, un pilier d'intégrité
5-			
À Madagascar, le pouvoir est solidement ancré au sein du groupe ethnique Merina, avec une transmission héréditaire des positions, notamment en politique. Les inégalités économiques prédominent dans les zones rurales, accentuées par un déséquilibre de pouvoir entre les propriétaires terriens, les locataires et les petits exploitants, intensifiant la compétition pour l'accès aux ressources naturelles. Dans l'ensemble, la société manifeste une faible solidarité, les conflits étant souvent évités ou tus, bien que leurs conséquences se fassent sentir à tous les niveaux de la société.			

Principaux facteurs de conflits, de fragilité et de violence ; violations flagrantes des droits humains	Besoins à satisfaire pour favoriser un développement pacifique et inclusif, fondé sur les droits humains	Options d'actions pouvant avoir un effet positif/une contribution eu égard aux besoins identifiés en matière de développement pacifique et inclusif ; conception de mesures fondées sur le respect des droits humains	Risques externes potentiels, mesures à prendre pour les éviter ou les réduire
- <u>Tension ethnique entre les résidents et les nouveaux arrivants</u> : L'arrivée de nouveaux déplacés climatiques dans les communautés locales crée des frictions et des tensions. Les populations locales ressentent souvent un sentiment de concurrence pour les ressources limitées, tels que les emplois, les terres et les services. Ce sentiment est souvent amplifié par le fait que certains projets de développement s'intéressent davantage à l'accueil et l'installation de ces migrants. Les différences culturelles et linguistiques peuvent également contribuer à ces conflits potentiels.	Mise en œuvre d'une politique de décentralisation et de déconcentration permettant un meilleur équilibre régional Développement de la dimension locale des politiques et stratégies migratoires	Renforcement des capacités des CTD à mieux gérer les problèmes de migration Renforcement des capacités des Représentants de l'Etat à développer une stratégie locale de gestion des migrants et cela de façon participative et inclusive	<u>Risques externes potentiels</u> Forte pression sur les ressources naturelles et/ou productive Conflit social voire ethnique non maîtrisé <u>Mesures de réduction</u> Intégration de la problématique de la migration dès la conception du projet
6- DISCRIMINATIONS CONSIDERABLES DANS L'ACCES AUX SERVICES (PUBLICS) / AUX RESSOURCES PRODUCTIVES / AUX SOURCES DE REVENU / AU DROIT			
Pour Madagascar, la discrimination la plus visible dans les zones rurales est l'accès aux services publics. Il y a beaucoup de méfiance des usagers envers les administrations publiques : méfiance/peur d'entrer dans les bureaux, enclavement, lenteur des procédures, corruption, climat de discrimination envers les personnes vulnérables et défavorisés,... Par ailleurs, l'accès aux ressources productives et aux sources de revenus est difficile pour certaines catégories de personnes/groupes surtout les individus se trouvant dans des régions reculées et entravées. En plus de cela, des discriminations particulières à l'égard des femmes, des personnes handicapées, des minorités ethniques ou encore des personnes âgées et des paysans avec des revenus moindres sont remarquées			
<u>Faible accès des femmes aux ressources productives</u>			<u>Risques externes potentiels</u>

Principaux facteurs de conflits, de fragilité et de violence ; violations flagrantes des droits humains	Besoins à satisfaire pour favoriser un développement pacifique et inclusif, fondé sur les droits humains	Options d'actions pouvant avoir un effet positif/une contribution eu égard aux besoins identifiés en matière de développement pacifique et inclusif ; conception de mesures fondées sur le respect des droits humains	Risques externes potentiels, mesures à prendre pour les éviter ou les réduire
Dans les Régions 5 Régions d'interventions (BOENY, DIANA, AMORON'I MANIA, ATSIMO ANTANANANA, ANOSY) bien que les femmes soient présentes à différents niveaux d'implications dans les chaînes de valeur, leur travail ne bénéficie pas d'une valorisation adéquate et ne génère pas une valeur ajoutée suffisante pour leur permettre de tirer les mêmes bénéfices que les hommes. En effet, les femmes font face à des contraintes liées aux intrants, aux équipements, l'accès à la terre. Le faible accès aux ressources foncières a pour conséquence que les femmes ont tendance à être négligées dans les activités agricoles (droits) et que ces activités s'adressent généralement aux hommes. A cela s'ajoute le fait que pour acquérir des titres de propriété, les femmes ont d'abord besoin d'un acte de naissance, carte d'identité, dont elles ne disposent généralement pas De plus, en raison de l'accès limité des femmes aux cultures génératrices de revenus,	L'intégration de la dimension genre dans le processus d'élaboration et de la mise en œuvre de Politique Nationale d'Adaptation au changement climatique de Madagascar (PNA), Adoption de la stratégie nationale sur le genre et changement climatique afin de renforcer la résilience climatique des femmes, parvenir à la progression de l'égalité de sexes dans les politiques climatiques, sectorielles, et structurelles	Approfondir l'approche différenciée tenant en compte les besoins spécifiques des hommes et des femmes Réfléchir sur relations homme-natures amenant à une approche intégrée, qui pourrait toucher plusieurs secteurs, suivant la spécificité homme-femmes, jeune qui les amène à préserver leurs ressources naturelles tout en pratiquant leurs activités de subsistance	Développement pas inclusif et moins harmonieux. Continuation et domination des non-respect de droits de l'égalité de genre <u>Mesures de réduction</u> Mettre comme condition d'appui du projet aux institutions le respect de l'égalité de genre et sa promotion par l'institution partenaire

Principaux facteurs de conflits, de fragilité et de violence ; violations flagrantes des droits humains	Besoins à satisfaire pour favoriser un développement pacifique et inclusif, fondé sur les droits humains	Options d'actions pouvant avoir un effet positif/une contribution eu égard aux besoins identifiés en matière de développement pacifique et inclusif ; conception de mesures fondées sur le respect des droits humains	Risques externes potentiels, mesures à prendre pour les éviter ou les réduire
elles sont souvent contraintes de se cantonner à des activités générant des revenus modestes, ne favorisant pas leur autonomisation économique. Enfin, le travail pénible qu'elles accomplissent et les compétences qu'elles possèdent dans certaines activités (activités spécifiques dans certaines itinéraires techniques, comme le repiquage, décorticage,...), ne sont pas reconnus, contribuant ainsi à dévaloriser leur travail. Les femmes sont conscientes de la charge importante de travail qu'elles assument, et bien qu'elles reconnaissent être défavorisées par cette double, voire triple, journée de travail, elles l'acceptent et se résignent à ce statu quo qu'elles considèrent comme "naturel". De même, dans ces Régions, la population est très cosmopolite d'où la variété culturelle qui y règne et qui a ensuite une incidence sur le genre. En outre, la situation liée au phénomène de migration massive au niveau de la			

Principaux facteurs de conflits, de fragilité et de violence ; violations flagrantes des droits humains	Besoins à satisfaire pour favoriser un développement pacifique et inclusif, fondé sur les droits humains	Options d'actions pouvant avoir un effet positif/une contribution eu égard aux besoins identifiés en matière de développement pacifique et inclusif ; conception de mesures fondées sur le respect des droits humains	Risques externes potentiels, mesures à prendre pour les éviter ou les réduire
Région Boeny, renforce davantage cette situation.			
7- RELATIONS ÉTAT-SOCIÉTÉ / ESPACE CIVILE / DROITS DE PARTICIPATION SPÉCIFIQUES			
L'IAG 2020 (<i>Ibrahim Index of African Governance</i>) a déjà constaté une dégradation accélérée à Madagascar dans la liberté de presse, de parole et de réunion. Ceci est confirmé dans l'index PFI (World Press Freedom Index) en 2022 où Madagascar chute littéralement du rang 57 au 98. Dans le respect de droits de l'homme Madagascar se retrouve dans l'IAG avec une tendance à la baisse en milieu de classement (rang 23 de 54 états). Une hausse des tentatives d'intimider davantage les défenseurs des droits de l'homme est perçue et plusieurs organisations de la société civile ont accusé le gouvernement de réprimer de plus en plus les critiques au cours des dernières années.			
<u>Intimidation et violence à l'encontre des lanceurs d'alerte:</u> Les lanceurs d'alerte environnementaux font face à une forte intimidation et violence, ce qui constitue une menace sérieuse pour la protection de l'environnement. Ces défenseurs dénoncent souvent les activités illégales d'exploitation des ressources naturelles, la dégradation de l'écosystème, mais ils sont souvent ciblés par des individus malveillants qui cherchent à les faire taire. Cette situation dissuade les autres citoyens de signaler les abus environnementaux, entravant ainsi les efforts pour préserver notre écosystème.	L'adoption et la mise en œuvre effective d'un cadre législatif pour la protection des lanceurs d'alertes Respect des droits et libertés des citoyens Mise en œuvre de la Politique Sectorielle de Lutte Contre la Corruption du MEDD Adoption de la loi sur l'accès à l'information à caractère public Opérationnalisation effective du Comité pour la Sauvegarde de l'intégrité (CSI)	Renforcement des capacités des OSC et des lanceurs d'alerte Renforcement des capacités et le réseau des journalistes d'investigation Appuyer dans la mise en œuvre d'un système de protection de lanceurs d'alerte. Renforcer les OSC et les lanceurs d'alerte dans le secteur vert dans leur fonction d'interpellation sur	<u>Risques externes</u> Durcissement du cadre législatif limitant la liberté d'expression, de communication et la protection des lanceurs d'alerte <u>Mesures</u> Appuyer au réseautage des lanceurs d'alertes notamment au niveau international

Principaux facteurs de conflits, de fragilité et de violence ; violations flagrantes des droits humains	Besoins à satisfaire pour favoriser un développement pacifique et inclusif, fondé sur les droits humains	Options d'actions pouvant avoir un effet positif/une contribution eu égard aux besoins identifiés en matière de développement pacifique et inclusif ; conception de mesures fondées sur le respect des droits humains	Risques externes potentiels, mesures à prendre pour les éviter ou les réduire
<u>Perte de confiance dans le système judiciaire régional</u> en particulier en ce qui concerne le traitement des doléances liées à l'environnement et aux questions forestières. Les citoyens et les OSC éprouvent souvent des doutes quant à l'équité et à l'efficacité des procédures judiciaires pour résoudre les problèmes environnementaux et forestiers. Cette méfiance peut entraver l'accès à la justice et compromettre la protection de l'environnement et des ressources forestières dans la région, conduisant à la perte de motivation des communautés locales ou des actions de justices populaires au niveau locales		les éventuels abus et l'exploitation illicite des ressources naturelles Soutenir les organes de contrôle indépendants tels que les STAC (Structure Anti-Corruption) et les Agences Régionales de lutte contre la corruption (BIANCO)	Former le personnel du projet et des OSC sur la sécurité personnelle, la gestion des risques et les procédures d'urgence. Fournir des ressources pour renforcer les compétences en matière de sécurité et de gestion des risques au sein des OSC partenaires. Appui au réseautage des lanceurs d'alertes notamment au niveau international
<u>Négligence et absence de transfert de ressources envers les COBA</u> Les communautés de base (COBA) se retrouvent trop souvent dans une situation de délaissement de la part de l'administration forestière et des autorités régionales. Les plaintes fréquentes concernant des problèmes tels que le défrichement, les feux de brousse et l'exploitation illégale des forêts,	Réforme de la Loi GELOSE relative à la gestion locale des ressources naturelles renouvelables Augmenter le budget opérationnel du Ministère en charge de l'Environnement et de ses services techniques décentralisées	Contribuer à l'autonomisation financière des COBA par la mise en place d'activité génératrice de revenu et de valorisation des ressources naturelles Mise en place des Groupe d'Épargne Communautaires (GEC)	<u>Risques externes</u> Démotivation et abandon des initiatives de conservation et de valorisation des ressources naturelles par les COBA, entraînant une exploitation non durable de ces ressources. <u>Mesures</u>

Principaux facteurs de conflits, de fragilité et de violence ; violations flagrantes des droits humains	Besoins à satisfaire pour favoriser un développement pacifique et inclusif, fondé sur les droits humains	Options d'actions pouvant avoir un effet positif/une contribution eu égard aux besoins identifiés en matière de développement pacifique et inclusif ; conception de mesures fondées sur le respect des droits humains	Risques externes potentiels, mesures à prendre pour les éviter ou les réduire
déposées auprès des DREDD, sont souvent laissées sans réponse, ce qui décourage grandement les COBA. Cette situation mine la confiance envers les mécanismes de régulation environnementale et entrave les efforts de protection des ressources naturelles. De même, la grande majorité de ces zones de transfert de gestion (considérés dans les Domaines Forestiers Nationaux comme les AP) ne sont pas sécurisés foncièrement. Des accaparements de terrains par des tiers sont remarqués sans que le COBA puisse s'y opposer.	Mettre en œuvre le PILCC (Politique Interne de Lutte contre la corruption) du MEDD	Opérationnaliser les STAC (Structure Régionale de Lutte Contre la Corruption) Réévaluer et un renforcer les mécanismes de réaction aux plaintes	Instauration de mesures incitatives visant à récompenser les COBA.
8- NUMÉRIQUE			
Madagascar a déclaré sa ferme volonté institutionnelle de s'engager dans l'ère du numérique, avec par exemple la mise en place du Ministère du développement Numérique, de la transformation Digitale, des Postes et des Télécommunications en 2021. Avec 52 % des ménages malgaches qui disposent d'un téléphone mobile, cette technologie de communication est la plus utilisée à Madagascar (UNICEF, 2021). Le réseau 2G couvre 80% des communes (ARTEC, 2019). Cependant, les offres Internet et data sont encore limitées à un pourcentage réduit de la population : 60% des communes sont couvertes par la 3G et environ 30% par la 4G. Le taux de pénétration d'Internet à Madagascar s'élève à seulement 20%, surtout en milieu urbain. En milieu rural, ces taux de pénétration sont encore plus faibles. Le coût de data reste assez élevé, ce qui est un facteur à prendre en compte pour l'accès à des contenus en ligne.			
<u>Les enjeux et ambiguïté du contrôle des données numériques à Madagascar :</u>			<u>Risques externes</u> Risque de manipulation des données numériques et/ou des données per-

Principaux facteurs de conflits, de fragilité et de violence ; violations flagrantes des droits humains	Besoins à satisfaire pour favoriser un développement pacifique et inclusif, fondé sur les droits humains	Options d'actions pouvant avoir un effet positif/une contribution eu égard aux besoins identifiés en matière de développement pacifique et inclusif ; conception de mesures fondées sur le respect des droits humains	Risques externes potentiels, mesures à prendre pour les éviter ou les réduire
Le contrôle des données numériques à Madagascar demeure ambigu en l'absence de la Commission de Protection des Données Personnelles (CMIL). L'autorité reconnue et le régulateur dans ce domaine est l'Autorité de Régulation des Technologies de Communication (ARTEC), chargée de faire appliquer la loi N°2014-038. Cependant, sa réelle autorité sur les opérateurs de télécommunications ou numériques semble limitée, s'exerçant principalement à travers l'accréditation (des équipements, des canaux, etc.) et la revue des contrats commerciaux. Cependant, elle ne dispose pas de l'accès aux données individuelles, comme celles des abonnés de téléphones mobiles. En ce qui concerne le contrôle des contenus, cette responsabilité peut être assumée par le pouvoir judiciaire et, de facto, par les opérateurs eux-mêmes, notamment les groupes médiatiques souvent affiliés à des tendances politiques. La situation souligne la complexité	Révision de la loi et de son cadre de mise en œuvre à la lumière des évolutions récentes dans le secteur numérique Garantir la transparence dans le contrôle et l'utilisation des données personnelles collectées par les différents opérateurs publics et privés Préserver une diversité médiatique et de société civile pour assurer un contrepoids et limiter les risques de manipulation		sonnelles collectées à des fins politiques ou pouvant porter atteinte à la vie privée des bénéficiaires du projet. <u>Mesures</u> Garantir une stricte conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) dans la collaboration avec les partenaires numériques du projet. Renforcer la capacité des partenaires en matière de gestion des données personnelles et en gestion de modération des réseaux sociaux pour les partenaires numériques du projet

Principaux facteurs de conflits, de fragilité et de violence ; violations flagrantes des droits humains	Besoins à satisfaire pour favoriser un développement pacifique et inclusif, fondé sur les droits humains	Options d'actions pouvant avoir un effet positif/une contribution eu égard aux besoins identifiés en matière de développement pacifique et inclusif ; conception de mesures fondées sur le respect des droits humains	Risques externes potentiels, mesures à prendre pour les éviter ou les réduire
de la régulation des données numériques et la nécessité d'établir des mécanismes clairs pour protéger la vie privée tout en assurant la responsabilité et la transparence dans l'utilisation des informations personnelles. La loi n°2014-006 sur la lutte contre la cybercriminalité à Madagascar semble être la réponse proactive proposé par le gouvernement aux défis croissants posés par les activités numériques et en ligne (sur les réseaux sociaux). Cependant son efficacité est assez controversé car, la loi est largement utilisée pour des fins politiques pour contrôler les médias, journalistes et opposants politique. Des préoccupations demeurent quant à la protection des droits individuels, y compris le droit à la vie privée et à la liberté d'expression.			
<u>Conflits liés à la multiplicité des outils de suivi et de système d'information en ligne sur la gestion de l'environnement :</u> La plupart des projets de développement, qu'ils soient sectoriels ou régionaux, soutiennent la mise en place d'outils en ligne tels que	Réduire la fracture numérique au sein de la population par le déploiement d'infrastructures, la réduction des coûts pour les	Accompagner le Ministère en charge de l'environnement et ces organismes rattachés (MNP,	<u>Risques externes</u> Interruption de l'utilisation, des mises à jour, du transfert et du partage des données provenant des systèmes d'information en ligne en raison du manque d'entretien des équipements

Principaux facteurs de conflits, de fragilité et de violence ; violations flagrantes des droits humains	Besoins à satisfaire pour favoriser un développement pacifique et inclusif, fondé sur les droits humains	Options d'actions pouvant avoir un effet positif/une contribution eu égard aux besoins identifiés en matière de développement pacifique et inclusif ; conception de mesures fondées sur le respect des droits humains	Risques externes potentiels, mesures à prendre pour les éviter ou les réduire
des systèmes de suivi des feux, des tableaux de bord environnementaux et des informations sur la biodiversité. Cependant, ces sites sont généralement peu utilisés, peu communiqués et rarement mis à jour, ce qui limite leur utilité en tant qu'aide à la décision pour les utilisateurs.	utilisateurs, et la mise en place de services adaptés à la capacité de la population. Développer des solutions numériques simples répondant aux besoins émergents des populations les plus exclues des systèmes institutionnels. Améliorer la communication et l'éducation citoyenne sur l'utilisation des technologies numériques."	ONE,...) sur la transformation digitale (collecte d'information, analyse et diffusion des informations) Renforcer les compétences des prestataires de services techniques au niveau Régional et Communal concernant le numérique et son potentiel pour le développement local (gestion de la fiscalité locale, facilitation des démarches administratives, transparences dans la gestion,...) Renforcer les capacités des autorités et des partenaires publics dans l'utilisation, mise à jour, communication des solutions numériques.	ou des ressources budgétaires insuffisantes des partenaires pour les abonnements Internet. <u>Mesures</u> Élaborer les solutions numériques en ligne en parallèle avec des approches plus physiques et de proximité . Collaborer avec plusieurs opérateurs de télécommunication ou adopter des approches compatibles avec divers opérateurs. Privilégier des approches numériques simples et à moindre coûts

**Décrivez et évaluez les éventuels effets négatifs non intentionnels ainsi que les mesures d'atténuation dans le tableau suivant, en suivant les lignes de gauche à droite.*

iPCA 4 : Potentiels effets négatifs non intentionnels sur le contexte y compris les droits humains ; mesures à prendre pour les éviter/atténuer ; suivi des résultats							
Éventuels effets négatifs non intentionnels	Probabilité de survenance	Ampleur des dommages	Évaluation des risques en l'absence de mesures d'atténuation (risque brut)	Mesures d'atténuation	Efficacité de l'atténuation	Évaluation finale des risques en présence de mesures d'atténuation (risque net)	
1- PROFIL DU CONFLIT							

iPCA 4 : Potentiels effets négatifs non intentionnels sur le contexte y compris les droits humains ; mesures à prendre pour les éviter/atténuer ; suivi des résultats						
Éventuels effets négatifs non intentionnels	Probabilité de survenance	Ampleur des dommages	Évaluation des risques en l'absence de mesures d'atténuation (risque brut)	Mesures d'atténuation	Efficacité de l'atténuation	Évaluation finale des risques en présence de mesures d'atténuation (risque net)
- <u>Rivalités entre bénéficiaires et non-bénéficiaires soit au sein des communes ciblées soit entre des communes:</u> Au sein des communes riveraines des AP, des rivalités émergent entre les bénéficiaires du projet et ceux qui ne bénéficient pas de son appui. Cette situation crée des tensions sociales et peut engendrer des conflits locaux. Les disparités entre les communautés peuvent également entraîner des sentiments d'injustice et de frustration, mettant en péril la cohésion sociale dans la région.	<u>Moyenne</u> Étant donné que le projet ne pourra pas couvrir toutes les communes périphériques des AP et toutes les communautés au sein des communes ciblées, il existe des risques potentiels de malentendus, de rivalités et, potentiellement, de conflits au niveau local	<u>Moyen</u>	<u>Moyen</u>	Une gestion équitable et transparente des projets est essentielle pour atténuer ces rivalités et promouvoir une distribution équitable des avantages dans toutes les communautés dans les Communes riveraines des AP. Promouvoir l'échange intercommunale afin que des bénéfices impactent indirectement aussi les communes non-ciblées.	<u>Moyenne</u> L'efficacité de la mesure d'atténuation est renforcée lorsqu'elle est accompagnée d'une volonté positive des autorités locales visant à apaiser les rivalités.	<u>Moyen</u>
Rupture des utilisations illicites des RN entraînant les pertes de revenus	<u>Faible</u>	<u>Faible</u>	<u>Faible</u>	Orienter les mesures d'accompagnement vers des initiatives	<u>Elevée</u>	<u>Faible</u>

iPCA 4 : Potentiels effets négatifs non intentionnels sur le contexte y compris les droits humains ; mesures à prendre pour les éviter/atténuer ; suivi des résultats						
Éventuels effets négatifs non intentionnels	Probabilité de survie	Ampleur des dommages	Évaluation des risques en l'absence de mesures d'atténuation (risque brut)	Mesures d'atténuation	Efficacité de l'atténuation	Évaluation finale des risques en présence de mesures d'atténuation (risque net)
pour les personnes impliquées et les communes (Même si mettre fin aux utilisations illicites est un objectif délibéré du projet) .	La probabilité de survie est faible (mais réelle) étant donné que le projet inclut des mesures d'accompagnement et de compensation pour les personnes ne pouvant plus exploiter illicitement les RN. Dans le cas contraire, il existe le risque que ces personnes se tournent vers d'autres activités illicites, voire qu'elles s'en prennent aux autorités ou au personnel du projet.	Comme le projet vise à <u>réduire les menaces pesant sur les forêts, y compris les utilisations illicites des Ressources Naturelles (RN), les dommages sont atténués grâce aux mesures d'accompagnement ou de transition qui doivent être mises en œuvre conjointement avec le projet.</u>		permettant de générer des revenus à court terme et d'autres revenus alternatifs à moyen et long terme		
2- PHENOMENE DE LA VIOLENCE						
Accroître les inégalités sociales dans les zones rurales en ne soutenant qu'un petit nombre de	<u>Moyenne</u> Lorsque les avantages individuels dont certains bénéficiaires bé-	<u>Faible</u> Etant donné la diversité des instruments de mise en œuvre du projet, l'étendue et l'intensité des dommages	<u>Faible.</u>	Combiner les approches individuelles avec des approches communautaires lors	<u>Elevée</u> Les expériences de mise en œuvre sur terrain ainsi que la connaissance des groupes cibles ont démontrées que	<u>Faible</u>

iPCA 4 : Potentiels effets négatifs non intentionnels sur le contexte y compris les droits humains ; mesures à prendre pour les éviter/atténuer ; suivi des résultats						
Éventuels effets négatifs non intentionnels	Probabilité de survenance	Ampleur des dommages	Évaluation des risques en l'absence de mesures d'atténuation (risque brut)	Mesures d'atténuation	Efficacité de l'atténuation	Évaluation finale des risques en présence de mesures d'atténuation (risque net)
bénéficiaire « dynamiques », souvent avec de meilleures conditions de départ, créant de l'en- vie et du ressentiment parmi les autres locaux.	néficient sont plus évi- dents que les avan- tages collectifs perçus par les communautés, cela peut potentielle- ment engendrer des sentiments de ressen- timent parmi les bénéfi- ciaires.	peut être circonscrit à une cible restreinte		du ciblage des béné- ficiaires	les approches communau- taires sont mieux appro- priées et plus durable	
Possibilité d'exposition et de mise en danger des or- ganisations de la société civile (OSC) avec les- quelles le projet colla- bore.	<u>Faible</u> La probabilité d'obser- ver un effet négatif est faible, étant donné que les organisations de la société civile ne divul- guent pas publique- ment leurs partenariats avec le projet.	<u>Moyen</u> Les OSC peuvent être soumises à des cam- pagnes de désinforma- tion visant à discréditer leur travail, ce qui peut nuire à leur réputation et à leur capacité à mo- biliser des soutiens. Des acteurs hostiles peuvent exercer des pressions sur les OSC en incitant d'autres acteurs à couper leurs finance- ments, ce qui peut	<u>Moyenne</u>	Déterminer OSC ayant une forte rési- lience en ce qui con- cerne les questions sensibles, tout en collaborant avec eux (ou d'autres) pour identifier les oppor- tunités d'une prise de position publique judicieuse. Le cas échéant, faciliter la réflexion sur la mise	<u>Elevée</u> Le projet s'efforcera de trai- ter les questions sensibles en collaboration avec des orga- nisations faïtières (plate- formes OSC) ou des OSC nationales de réputation, qui ont déjà enregistré des suc- cès dans le traitement de cas similaires.	<u>Moyen</u> Faible

iPCA 4 : Potentiels effets négatifs non intentionnels sur le contexte y compris les droits humains ; mesures à prendre pour les éviter/atténuer ; suivi des résultats						
Éventuels effets négatifs non intentionnels	Probabilité de survenance	Ampleur des dommages	Évaluation des risques en l'absence de mesures d'atténuation (risque brut)	Mesures d'atténuation	Efficacité de l'atténuation	Évaluation finale des risques en présence de mesures d'atténuation (risque net)
		mettre en danger leur viabilité.		en place de mécanismes de protection des OSC. Collaboration dans autres champs que le plaidoyer politique ;		
3- FRAGILITE						
Substitution par le projet du rôle de l'État surtout au niveau des services décentralisés Régionales	<u>Moyenne</u> Etant donné le faible budget disponible pour des Services Techniques Décentralisées, ce sont surtout les projets de développement qui assurent la mise en œuvre de leurs activités opérationnelles, le risque non-intentionnel de substitution du rôle de l'Etat est possible notamment si les appuis institutionnels sont fréquents.	<u>Moyen</u> La persistance de la substitution du rôle de l'Etat par le projet réduirait davantage la capacité institutionnelle des partenaires. Le budget de l'état destiné aux partenaires risque de se réduire vu que ces derniers arrivent à mettre en œuvre leurs activités grâce aux PTF	<u>Moyen.</u>	Institutionnalisation des appuis avec les services techniques ou autres institutions étatiques permanentes (Université, Centre de recherche,...) et mise en place de PTA concrets détaillés mentionnant les attributions de chacun (convention spécifique avec la Région, Commune, STD, ...	<u>Elevée</u> Une institutionnalisation des appuis permet à la fois la durabilité des interventions mais également l'appropriation des activités par les partenaires. Les conventions de partenariats spécifiques limiteront les actions du projet (par exemple, le projet ne va pas appuyer le partenaire dans l'exécution de ses rôles régaliennes)	<u>Faible</u>

iPCA 4 : Potentiels effets négatifs non intentionnels sur le contexte y compris les droits humains ; mesures à prendre pour les éviter/atténuer ; suivi des résultats							
Éventuels effets négatifs non intentionnels	Probabilité de survenance	Ampleur des dommages	Évaluation des risques en l'absence de mesures d'atténuation (risque brut)	Mesures d'atténuation	Efficacité de l'atténuation	Évaluation finale des risques en présence de mesures d'atténuation (risque net)	
				Soutien au développement des mécanismes de financement dont les services décentralisés puissent bénéficier.			
4-							
Intensification du conflit entre MNP et les communes riveraines en raison de la prise de position du projet en faveur de MNP, ou également face à la non prise de position du projet par rapport au manque de transparence de MNP	<u>Moyenne</u> L'absence de transparence dans les méthodes et les approches de cogestion des Aires Protégées gérées par MNP au niveau local suscite une vive opposition et un profond mécontentement chez ce gestionnaire. Tant que ce partenaire ne fait pas preuve de transparence et de communication efficace, le projet risque d'être perçu comme	: <u>Moyen</u> L'aggravation de cette situation risque de mener à l'abandon de possibilités de dialogue de la part de certaines personnes ou de groupes, ainsi que de la possibilité d'un processus social de négociation au niveau local et Communal	<u>Moyen</u>	Assurer une communication équilibrée et neutre de la présentation du projet Privilégier des méthodes de médiation pour soutenir le dialogue entre MNP et les communes/communautés riveraines Rendre transparents les critères de sélection des régions et	<u>Moyenne</u> Le projet ne peut garantir à lui seul une communication équilibrée et impartiale concernant le choix de ses partenaires, à moins que ces derniers ne fassent preuve de bonne foi et n'interviennent de manière appropriée.	<u>Moyen</u>	

iPCA 4 : Potentiels effets négatifs non intentionnels sur le contexte y compris les droits humains ; mesures à prendre pour les éviter/atténuer ; suivi des résultats						
Éventuels effets négatifs non intentionnels	Probabilité de survenance	Ampleur des dommages	Évaluation des risques en l'absence de mesures d'atténuation (risque brut)	Mesures d'atténuation	Efficacité de l'atténuation	Évaluation finale des risques en présence de mesures d'atténuation (risque net)
	complice de cette opacité.			partenaires du projet, afin de prévenir les manipulations politiques et l'influence des grands intérêts économiques		
Malgré la collaboration étroite du projet avec les institutions étatiques, la persistance des signes de mauvaise gouvernance demeure perceptible, pouvant affecter la perception des autres acteurs par rapport au projet en tant que complice de ces dysfonctionnements	<u>Faible</u> Le lien direct avec le projet semble peu probable, sauf dans les rares cas où il n'y a pas d'autres partenaires techniques et financiers impliqués. Cette complicité est mentionnée surtout dans des cas de suspicion de corruption chez certains partenaires.	<u>Moyenne</u>	<u>Moyen.</u>	Réflexions conjointes avec les partenaires (au niveau personnel et institutionnel) sur l'établissement des principes d'intégrité	<u>Moyenne</u> Les acteurs publics présentent une faible volonté de travailler sur la base de l'intégrité et de la transparence. Cependant, il est à noter que la GIZ Madagascar est en train de développer une charte d'intégrité pour les partenaires avec lesquels les projets collaborent.	<u>Moyen</u>
<u>Renforcement des inégalités sociales au niveau régional et local</u> lorsque les ressources du projet	<u>Moyenne</u> Le risque est particulièrement probable lorsque les activités opérationnelles sont très	<u>Faible</u> Etant donné la diversité des instruments de mise en œuvre du pro-	<u>Faible.</u>	Diversifier les instruments de mise en œuvre des activités	<u>Elevée</u> La diversification des instruments de mise en œuvre (appui direct, prestation, fi-	<u>Faible</u>

iPCA 4 : Potentiels effets négatifs non intentionnels sur le contexte y compris les droits humains ; mesures à prendre pour les éviter/atténuer ; suivi des résultats						
Éventuels effets négatifs non intentionnels	Probabilité de survie	Ampleur des dommages	Évaluation des risques en l'absence de mesures d'atténuation (risque brut)	Mesures d'atténuation	Efficacité de l'atténuation	Évaluation finale des risques en présence de mesures d'atténuation (risque net)
profitent principalement aux élites (p. ex. via le paiement de per diem, l'achat des équipements). Certains groupes de population sont favorisés par les activités du projet, ce qui peut renforcer les inégalités existantes.	spécifiques ou que les critères d'éligibilité sont excessivement stricts, ce qui restreint l'accès aux bénéficiaires à une minorité qui ne représente pas adéquatement la réalité de la population sur le terrain.	jet, l'étendue et l'intensité des dommages peut être circonscrit à une cible restreinte		Sélection des partenaires et des bénéficiaires selon des critères clairs et communiqués ouvertement, par exemple avec les Structures Locales de Concertation	nancement) permet de diversifier les approches selon les cibles dont le choix a été déjà établi à travers les structures de concertation locales	
Désavantage involontaire possible de groupes ethniques dans la sélection des partenaires et des groupes cibles	<u>Moyenne</u> Les migrants sont généralement plus ouverts, disponible à la collaboration, aux travaux HIMO (food for work) notamment, ce qui pourraient désavantager les locaux et créer des frustrations envers le projet ou ses partenaires de mise en œuvre	<u>Moyenne</u> L'exclusion de certains groupes ethniques peut apporter des dommages irréversibles et s'étendre jusqu'à une certaine tension et division au sein de la communauté. Cela pourrait se refléter par la recrudescence des actes de vengeance à travers des vols, feu...	<u>Moyen</u>	Eviter des mesures et/ou critères de discriminations positives ou négatives envers les migrants lors de l'identification des activités et des mesures à mettre en œuvre Renforcer la collaboration et identifier des activités conjointes avec d'autres projets de la GIZ, en	<u>Moyenne</u>	<u>Moyen</u>

iPCA 4 : Potentiels effets négatifs non intentionnels sur le contexte y compris les droits humains ; mesures à prendre pour les éviter/atténuer ; suivi des résultats							
Éventuels effets négatifs non intentionnels	Probabilité de survie	Ampleur des dommages	Évaluation des risques en l'absence de mesures d'atténuation (risque brut)	Mesures d'atténuation	Efficacité de l'atténuation	Évaluation finale des risques en présence de mesures d'atténuation (risque net)	
				particulier le nouveau projet en charge de la migration interne (PRO-MIC) qui va appuyer l'élaboration d'une stratégie Régionale (ou inter-régionale) pour la gestion de la migration interne			
6-							
Impact intangible des actions de développement local et compensation non tenue face à la limitation d'accès aux ressources naturelles engendrant la possibilité de recrudescence de leurs exploitations illégales	<u>Moyenne</u> Les limitations d'accès aux ressources naturelles sans une compensation adéquate peuvent engendrer des tensions au sein de la communauté, peuvent entraîner une perte de moyens de subsistance pour les communautés dépendantes de ces	<u>Moyen</u> Des dommages cumulés peuvent survenir tant au niveau de la pression sur les ressources naturelles, augmentation des tensions et vulnérabilités sociales	<u>Moyen</u>	Garantir que les communautés locales aient accès à des informations complètes et compréhensibles sur les projets de développement et sur les impacts potentiels sur les ressources naturelles	<u>Moyenne</u> Le projet ne peut assurer la mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale en faveur de la population de manière autonome. L'efficacité de ces mesures d'atténuation proposées dépend de la contribution des autres acteurs.	<u>Moyen</u>	

iPCA 4 : Potentiels effets négatifs non intentionnels sur le contexte y compris les droits humains ; mesures à prendre pour les éviter/atténuer ; suivi des résultats						
Éventuels effets négatifs non intentionnels	Probabilité de survenance	Ampleur des dommages	Évaluation des risques en l'absence de mesures d'atténuation (risque brut)	Mesures d'atténuation	Efficacité de l'atténuation	Évaluation finale des risques en présence de mesures d'atténuation (risque net)
	ressources. Comme le projet va travailler autour des AP dont l'accès aux ressources naturelles par la population est fortement limité.			Mettre en place un suivi régulier des impacts des projets, en impliquant les parties prenantes, pour ajuster les mesures en cas de besoin		
Le projet va reléguer certaines priorités du Ministère en charge de l'environnement au second plan, en raison des orientations de développement privilégiées, notamment dans le domaine agricole. La concentration des interventions autour des Aires Protégées (AP) pourrait également négliger d'autres zones. Ces circonstances pourraient contribuer à l'aggravation des pressions exercées	<u>Elevée</u> Cette évaluation repose sur le constat que les besoins de la population vivant autour des Aires Protégées sont principalement axés sur les activités agricoles. Il est donc très probable que le projet accordera un soutien particulier à ces activités. Des thématiques comme le Bois Energie, par exemple, seront toujours abordés par le	<u>Moyen</u> Lorsque les partenaires estiment que la dimension environnementale ou du projet n'est pas priorisée, cela peut entraîner une perte de confiance du partenaire. Ce dernier risque de ne pas prioriser les activités du projet	<u>Elevé</u>	Renforcer la compréhension des liens de cause à effet sur les activités de développement et leurs importances pour l'environnement Aligner les approches de développement avec les directives stratégiques du Ministère en charge de l'environnement	<u>Elevée</u> Le projet tirera parti des structures de coordination existantes, telles que le Comité de Pilotage du projet, le comité ou cellule environnementale régionale, etc. pour faciliter la compréhension de ses approches de développement. La priorisation de ces approches sera déterminée de manière conjointe et en accord avec les bonnes pratiques existantes.	<u>Moyen</u>

iPCA 4 : Potentiels effets négatifs non intentionnels sur le contexte y compris les droits humains ; mesures à prendre pour les éviter/atténuer ; suivi des résultats						
Éventuels effets négatifs non intentionnels	Probabilité de survenance	Ampleur des dommages	Évaluation des risques en l'absence de mesures d'atténuation (risque brut)	Mesures d'atténuation	Efficacité de l'atténuation	Évaluation finale des risques en présence de mesures d'atténuation (risque net)
sur les ressources naturelles.	projet mais pas forcément avec la même ampleur qu'avec la précédente phase . Comme la conservation des AP reste aussi un thème prioritaire du Ministère et que la concentration des activités autour des AP peut inverser la tendance de dégradation et des pressions sur ces dernières,			Se baser sur les bonnes pratiques existantes conciliant les approches de développement et conservation Renforcer les stratégies de sortie et d'autonomisation des partenaires et bénéficiaires avant de passer à la nouvelle phase du projet, surtout sur les thématiques traitées durant la précédente phase du projet qui ne seront plus traitées dans le nouveau projet Renforcer le dialogue avec le partenaire afin de faciliter		

iPCA 4 : Potentiels effets négatifs non intentionnels sur le contexte y compris les droits humains ; mesures à prendre pour les éviter/atténuer ; suivi des résultats							
Éventuels effets négatifs non intentionnels	Probabilité de survenance	Ampleur des dommages	Évaluation des risques en l'absence de mesures d'atténuation (risque brut)	Mesures d'atténuation	Efficacité de l'atténuation	Évaluation finale des risques en présence de mesures d'atténuation (risque net)	
				la transition et l'orienter vers d'autres partenaires			
Développement d'un pôle d'attraction et d'influence migratoire à cause du développement d'opportunité économique apporté par le projet autour des aires protégées	<u>Moyenne</u> Cette probabilité pourrait se concrétiser à moyen terme, notamment si des partenariats économiques sont établis sans une régulation adéquate.	<u>: Elevé</u> Cette situation peut conduire à des dommages irréversibles pour les ressources naturelles	<u>Elevé</u>	Le respect des politiques et des priorités intersectorielles au niveau régional et national sur la base des outils d'aménagements territoriaux existants Concertation multipartenaire au niveau Régional pour une meilleure orientation des zones d'intervention Développement de synergie avec le projet s'occupant de la thématique migrations ?	<u>Elevée</u> Le projet disposera d'une influence limitée et d'une marge de manœuvre réduite pour traiter les causes des migrations dans les régions d'origine des migrants. Malgré les concertations multipartenaires, les mesures d'atténuation proposées auront une efficacité modérée, Cependant, ces actions auront plus d'impact car ils seront basés sur La stratégie de gestion de la migration élaborée par nouveau projet de la GIZ (PROMIC) qui va aborder les causes profondes de cette migration.	<u>Moyen</u>	

iPCA 4 : Potentiels effets négatifs non intentionnels sur le contexte y compris les droits humains ; mesures à prendre pour les éviter/atténuer ; suivi des résultats							
Éventuels effets négatifs non intentionnels	Probabilité de survenance	Ampleur des dommages	Évaluation des risques en l'absence de mesures d'atténuation (risque brut)	Mesures d'atténuation	Efficacité de l'atténuation	Évaluation finale des risques en présence de mesures d'atténuation (risque net)	
					Le projet renforcera l'efficacité des mesures d'atténuation à mettre en œuvre en assurant une synergie avec l'ensemble des partenaires régionaux		
Accentuation de la discrimination dans l'accès à l'information et aux services publics pour les acteurs défavorisés qui n'ont pas les moyens techniques et financiers pour accéder aux informations numériques	<u>Moyenne</u> Malgré l'orientation du projet vers l'utilisation de solutions numériques simples, les acteurs particulièrement vulnérables risquent de ne pas avoir les moyens d'y accéder. Une numérisation de certains services publics ou la mise à disposition d'informations pertinentes pourrait ainsi aggraver la situation de ces acteurs.	<u>Moyen</u> <u>Le renforcement des écarts entre les bénéficiaires ayant accès à l'information et ceux qui en sont privés favorisant un développement économique à deux vitesses.</u>	<u>Moyen</u>	Garantir que la plupart des informations peuvent être accessibles avec des technologies simples et à moindre coût Favoriser la technologie audio (radio, IVR) et examiner la possibilité d'utiliser les dialectes locaux pour promouvoir l'inclusion des personnes analphabètes.	<u>Moyenne</u>	<u>Moyen</u>	

iPCA 4 : Potentiels effets négatifs non intentionnels sur le contexte y compris les droits humains ; mesures à prendre pour les éviter/atténuer ; suivi des résultats							
Éventuels effets négatifs non intentionnels	Probabilité de survenance	Ampleur des dommages	Évaluation des risques en l'absence de mesures d'atténuation (risque brut)	Mesures d'atténuation	Efficacité de l'atténuation	Évaluation finale des risques en présence de mesures d'atténuation (risque net)	
				Intégrer les acteurs défavorisés dans le système de feedback des solutions numériques.			
	Il existe également un malentendu sur la compréhension sur genre qui est entendu comme se limitant aux actions uniquement pour les femmes (purement féministes). Ce qui rend les hommes sceptiques pour toutes actions de promotion et de développement afférentes le genre. Beaucoup sont quand même avide à des renforcements de capacité. Dans le processus, quand on fait la sensibilisation des femmes, les hommes doivent aussi en bénéficier également afin d'éviter toute sorte de malentendus, jalousie qui freine l'avancement du processus Des indicateurs « genre » trop sélectif ne répondant pas aux réalités sur terrain risquent de démotiver les bénéficiaires et rendre difficile l'appropriation du projet et la sensibilisation des groupes cibles à participer aux projets						
	Le système de suivi du projet garantira la détection précoce de tout impact négatif involontaire, avec des mesures d'atténuation prévues dès le départ et intégrées dans la planification opérationnelle. Des suivis réguliers seront effectués afin de pouvoir ajuster, si nécessaire, les approches et les activités, et renforcer les mesures d'atténuation en cas de conflits constatés, lors de la revue annuelle de la planification. Les collaborateurs du projet seront renforcés dans leur rôle de "conseiller" afin de limiter toute substitution des responsabilités de l'État. Parallèlement, cela contribuera au renforcement du partenariat avec d'autres acteurs du développement pour la mise en œuvre des mesures visant à améliorer les services écosystémiques et à renforcer les initiatives économiques au profit des bénéficiaires.						